

Les écoles ont-elles accès à ces données ?

Les infirmières scolaires ont des privilèges de "lecture seule" dans le NHIIS pour consulter les dossiers de vaccination des élèves. Si le dossier de votre enfant est déjà dans le NHIIS, demandez à votre infirmière scolaire si une copie papier est nécessaire.

D'autres États disposent-ils de systèmes d'information sur la vaccination ?

Les systèmes d'information sur la vaccination sont opérationnels dans les 49 autres États.

- Certains IIS des États partagent des informations de manière à ce que le dossier complet "suive" la personne, quel que soit son lieu de résidence.
- Le NHIIS ne dispose pas encore de cette fonctionnalité, mais lorsqu'elle sera développée, les informations des participants au NHIIS pourront être échangées avec le IIS d'un autre État.

Où puis-je trouver des informations supplémentaires ?

Consultez votre prestataire de soins de santé pour en savoir plus sur le NHIIS. Des informations complémentaires sont disponibles sur notre site web à l'adresse suivante : <https://www.dhhs.nh.gov/programs-services/disease-prevention/immunizations/nh-immunization-information-system>.



NHIIS

NH Immunization Information System

Informations pour les patients



Qu'est-ce qu'un système d'information sur la vaccination (IIS) ?

Un IIS, parfois appelé registre des vaccins, est un système sécurisé (conforme à la loi HIPAA), basé sur le web et couvrant l'ensemble de l'État, qui relie et partage les informations relatives à la vaccination entre les cliniques publiques, les cabinets de prestataires privés, les services de santé locaux, les écoles, les hôpitaux et les autres établissements de santé qui administrent des vaccins et dispensent des soins médicaux.

Le NHIIS (NH's Immunization Information System) est un service du NH Department of Health and Human Services (DHHS), Division of Public Health Services (DPHS). Le NHIIS conserve les informations sur les vaccins sans frais pour l'individu ou le prestataire de soins de santé.

NHIIS obligatoire pour les patients ?

Non. La participation au NHIIS est volontaire.

- Vous avez le droit d'accepter ou de refuser le partage de vos informations avec NHIIS en le notifiant à votre prestataire. Il peut vous être demandé de remplir un formulaire indiquant votre choix.
- Si vous choisissez l'option d'inclusion, il vous sera demandé de donner votre consentement explicite au partage des informations relatives à votre enfant et les informations relatives à la vaccination de votre enfant seront saisies dans le NHIIS.
- Si vous choisissez de vous exclure, vos informations ne seront pas introduites dans le NHIIS.

Quelles informations sont partagées avec le NHIIS ?

Les informations communiquées au NHIIS par les prestataires participants peuvent inclure : Nom du patient, date de naissance, sexe, adresse complète, nom du vaccin, fabricant, numéro de lot et date d'administration.

Les dossiers des patients dans le NHIIS sont-ils sécurisés ?

Oui. Le NHIIS a été conçu avec de multiples contrôles de sécurité en place pour protéger les informations sur les vaccinations et la confidentialité des patients.

Quels sont les avantages du NHIIS pour les patients ?

- NHIIS consolide les informations sur les vaccins d'un patient provenant de plusieurs prestataires de soins de santé en un seul dossier fiable.
- Les prestataires de soins de santé ont un accès rapide et facile aux carnets de vaccination des patients en cas de besoin (par exemple, les écoles, les centres de garde d'enfants agréés et/ou les conditions d'entrée dans les camps) ;
- NHIIS assure le suivi des vaccinations afin que les patients ne reçoivent les vaccins nécessaires que lorsque cela s'avère indispensable
- En cas d'épidémie, le NHIIS peut aider à déterminer si un patient doit être vacciné immédiatement ; et
- Les prestataires de soins de santé auront accès à l'historique des vaccins d'un patient si celui-ci déménage, change de prestataire ou subit une catastrophe naturelle, telle qu'une inondation, un ouragan ou une épidémie.

Quelles sont les informations qui peuvent être incluses dans le NHIIS ?

Le NHIIS peut être utilisé pour enregistrer les vaccins de toute personne, quel que soit son âge. Cependant, tous les prestataires de soins de santé ne participent pas pleinement au NHIIS.

Comment les patients peuvent-ils obtenir une copie de leur carnet de vaccination ?

Si vous avez opté pour le partage des informations relatives à vos vaccins ou à ceux de votre enfant avec le NHIIS, le dossier peut être obtenu sur le portail des patients à l'adresse suivante : <https://www.vaccines.nh.gov/vaccination-record-instructions>.

Si vous avez choisi de ne pas partager les informations relatives à vos vaccins ou à ceux de votre enfant avec le NHIIS, veuillez contacter votre prestataire pour obtenir une copie du dossier.

